



## PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE 2024

Faire progresser l'inclusion financière des réfugiés et des personnes déplacées de force



Artwork by Camille Dassy ©European Microfinance Award

### Note conceptuelle et lignes directrices du Prix

L'édition 2024 du Prix européen de la microfinance entend braquer les projecteurs sur les organisations d'inclusion financière qui **aident les personnes déplacées de force à accroître leur résilience, à recouvrer des moyens de subsistance et à vivre dignement au sein de leur communauté d'accueil.**

Organisateurs :



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
<b>2. Les personnes déplacées de force (PDF) et leurs besoins</b>	<b>2</b>
Qu'entend-on par déplacement forcé ?	2
Les obstacles que rencontrent les personnes déplacées de force – et leurs besoins (financiers)	4
Les besoins spécifiques des femmes déplacées de force	6
<b>3. Défis pour les organisations d'inclusion financière dans l'offre de services aux PDF</b>	<b>6</b>
<b>4. Le rôle de l'inclusion financière face aux déplacements forcés</b>	<b>7</b>
Que peuvent faire les organisations d'inclusion financière pour offrir des services aux PDF ?	8
L'importance des autres acteurs d'appui	9
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</b>	<b>10</b>
<b>DEPÔT DE CANDIDATURE</b>	<b>11</b>
<b>CALENDRIER ET PROCEDURE DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES</b>	<b>12</b>
<b>RÉTOMBÉES DU PRIX</b>	<b>14</b>
<b>A PROPOS DU PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE</b>	<b>15</b>

## PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE 2024

---

### 1. Introduction

Le déplacement forcé est un phénomène mondial mais polymorphe qui a tendance à s'amplifier. Selon le [dernier rapport en date du HCR sur les tendances mondiales, fin 2022, 108,4 millions de personnes avaient été déplacées de force de par le monde, en raison de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme et d'événements portant gravement atteinte à l'ordre public](#). La majorité des personnes déplacées de force (PDF) qui quittent leur pays s'installent **dans un pays voisin** ; de ce fait, la plupart des réfugiés (82,4 millions) sont accueillis par des pays à faible revenu et en développement, dont les institutions n'ont souvent ni la capacité ni la résilience nécessaires pour répondre à l'ensemble de leurs besoins.

D'après les estimations, ces chiffres devraient continuer de grimper au regard de l'incertitude globale croissante et de la prolifération des diverses causes à l'origine du déplacement. De manière générale, les déplacements actuels sont en outre **plus longs et plus complexes**, impliquant souvent de multiples mouvements à l'intérieur et à l'extérieur du pays d'origine. On constate que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et les réfugiés transfrontaliers aboutissent généralement (mais pas toujours) dans des camps de déplacement formels ou informels, ou dans des zones urbaines ou périurbaines. Les déplacements forcés de cette nature constituent un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et à d'autres engagements internationaux visant à faire respecter les droits de l'homme et à offrir protection, assistance et développement.

**L'inclusion financière des PDF** est essentielle pour relever les défis induits par les déplacements forcés aux niveaux individuel, communautaire, national et mondial. Une inclusion efficace permet de répondre aux besoins immédiats qu'entraîne le déplacement et de favoriser l'autonomie et la résilience sur le long terme. Elle peut jouer un rôle essentiel dans le rétablissement de moyens de subsistance décent, contribuer aux économies locales et faciliter le retour ou la réinstallation. Le plaidoyer pour une inclusion égalitaire dans les systèmes financiers locaux nécessite toutefois la prise en compte **des besoins et des vulnérabilités propres aux PDF**, ce qui suppose l'adaptation des produits et services financiers et non financiers existants (ou la création de nouveaux produits et services), ainsi qu'une collaboration avec des organisations partenaires et des groupes de la communauté d'accueil pour aider les PDF à renforcer leur résilience, à restaurer leurs moyens de subsistance et à vivre dans la dignité au sein des communautés qui les accueillent.

### 2. Les personnes déplacées de force (PDF) et leurs besoins

#### Qu'entend-on par déplacement forcé ?

Le [Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés \(HCR\)](#) parle de déplacement forcé lorsque des personnes sont contraintes ou obligées de fuir en raison de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits de l'homme ou d'événements portant gravement atteinte à l'ordre public. Sont concernés **les réfugiés, les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle**

**des réfugiés, les autres personnes ayant besoin d'une protection internationale, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie.** D'autres acceptations sont plus larges : le [Partenariat mondial pour l'inclusion financière](#) considère aussi **les catastrophes naturelles et le changement climatique** comme des facteurs de déplacement forcé dans certaines circonstances.

Le tableau ci-dessous reprend les définitions associées aux différentes catégories de personnes déplacées de force :

Type de PDF	Définition
Réfugiés	Toute personne ayant dû fuir son pays en raison d'une crainte de persécution fondée, en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques.
Personnes dans une situation assimilable à celle des réfugiés	Groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui sont confrontés à des risques de protection similaires à ceux des réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi.
Demandeurs d'asile	Personnes qui ont franchi la frontière à la recherche d'une protection et qui ont demandé le statut de réfugié, mais dont la demande est en cours d'examen.
Autres personnes ayant besoin d'une protection internationale	Personnes se trouvant hors de leur pays ou territoire d'origine et qui ne sont pas répertoriées dans d'autres catégories (demandeurs d'asile, réfugiés, personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés), mais qui ont probablement besoin d'une protection internationale (protection contre le retour forcé, accès aux services de base, etc.).
Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI)	Personnes qui ont été contraintes de fuir ou de quitter leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi de frontière.
Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PDI	Personnes se trouvant dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et qui sont confrontées à des risques de protection similaires à ceux des personnes déplacées, mais qui, pour une raison quelconque, n'ont pas pu être répertoriées comme telles.
Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie	Personnes qui ne sont considérées par aucun État comme étant ses ressortissants en vertu de sa législation. Elles n'ont aucune nationalité.

**Sources :** [UNHCR, Financial Inclusion of Forcibly Displaced Persons - Priorities for G20 Action](#)

Conformément aux définitions ci-avant, le Prix européen de la microfinance 2024 considérera le terme « PDF » au sens large, à savoir : les réfugiés, les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés, les autres personnes ayant besoin d'une protection internationale,

les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PDI et les personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ainsi que les personnes **déplacées à la suite de catastrophes naturelles, de la dégradation de l'environnement et des effets du changement climatique**, ou à la suite de **graves crises économiques**.

### **Les obstacles que rencontrent les personnes déplacées de force – et leurs besoins (financiers)**

Les PDF ne constituent pas un groupe monolithique et **parmi les défis auxquels elles sont confrontées figurent toute une série de besoins, de préférences et de vulnérabilités**. Si certains de ces défis sont communs, d'autres sont plus nuancés, ce qui met en évidence la complexité de la prise en compte des situations diverses et variées que rencontrent les personnes déplacées.

Le déplacement forcé s'accompagne de besoins spécifiques et de risques de protection, par exemple, dont la séparation des familles, la perte de documents, une liberté de mouvement restreinte à l'intérieur et à l'extérieur des camps, la perte de biens et l'exposition accrue au risque d'un déplacement secondaire ou ultérieur. Ces défis créent un environnement aux facettes multiples qui appelle des solutions globales et adaptées.

L'accès aux biens et services essentiels dépend de la disponibilité des informations nécessaires à une prise de décision éclairée. Les PDF se heurtent par ailleurs à un surcroît de difficulté dû au fait qu'elles évoluent généralement dans un contexte peu familier.

Parmi les **obstacles** auxquels les personnes déplacées sont généralement confrontées lorsqu'elles tentent d'accéder aux services (financiers), citons :

- un manque de compétences linguistiques, d'éducation financière ou de connaissance des services disponibles
- l'absence de statut juridique, d'identification ou d'enregistrement de l'entreprise pour des raisons de conformité légale
- le manque d'antécédents financiers ou d'actifs de garantie viables pour l'obtention d'un crédit ou d'un prêt
- des restrictions de mouvement ou l'absence de moyens numériques ou de connectivité pour accéder à des solutions autrement disponibles
- des moyens financiers insuffisants.

Les défis auxquels sont confrontés les PDF soulignent la nécessité d'une **approche globale et adaptative** qui tienne compte de la complexité de leur situation. Des besoins de base immédiats à la stabilité économique sur le long terme en passant par l'accès à l'information, ces défis requièrent des efforts concertés pour développer des solutions efficaces et des mécanismes d'accompagnement qui correspondent aux divers besoins des populations déplacées de force.

Les besoins des PDF **varient généralement en fonction des phases de déplacement** reprises ci-dessous, et peuvent se traduire en besoins financiers spécifiques, à savoir :

Phase de déplacement	 Phase 1 : arrivée	 Phase 2 : déplacement initial	 Phase 3 : déplacement stabilisé / prolongé	 Phase 4 : permanence
Besoins généraux	Besoins essentiels immédiats : nourriture, eau potable, abri, vêtements, par exemple	Accès au logement, accès à l'éducation, apprentissage de base de la langue, recherche d'emploi, création d'entreprise	Stabilisation des revenus, liens avec le marché, placement, formation et développement des compétences	Poursuite du développement des moyens de subsistance ; intégration culturelle et communautaire
Besoins financiers	Envois de fonds, argent liquide pour la nourriture, le logement, les services médicaux et le remboursement des dettes contractées pendant le déplacement	Épargne, envois de fonds, crédit à la consommation, assurance-maladie	Épargne, crédit professionnel et à la consommation, prêts au logement, comptes de paiement transfrontaliers, envois de fonds, assurance-maladie	Épargne, envois de fonds, crédit professionnel, financement d'actifs, prêts au logement, retraite, assurance-maladie et assurance-vie

Source : Adapté de UNHCR-SPTF – [Serving Refugee Populations – The Next Financial Inclusion Frontier: Guidelines for Financial Service Providers](#)

Il s'ensuit que la demande de produits et de services financiers varie en fonction des besoins, lesquels ne sont pas les mêmes selon que les personnes sont nouvellement déplacées (le plus souvent de **l'argent liquide pour répondre aux besoins essentiels**) ou qu'elles entrent dans la phase suivante du déplacement (l'épargne, les envois de fonds, le crédit à la consommation et l'assurance). Lorsque les PDF s'orientent vers les phases 3 et 4, ces besoins évoluent à nouveau pour s'élargir à des produits et à des services destinés à soutenir **l'investissement et la génération de revenus** par le biais d'un salaire ou d'une entreprise (le crédit ou les prêts, la protection ou la constitution d'un historique financier et l'assurance, par exemple) ainsi que **les besoins financiers à long terme**, y compris le financement du logement et la retraite.

En pratique, la taxonomie des besoins par « phase » s'avère un outil utile mais imparfait : les « phases » ne s'articulent pas en étapes distinctes et séquentielles, et le passage de l'une à l'autre dépendra fortement des caractéristiques et des besoins du groupe ou de l'individu, ainsi que des opportunités qui s'offrent à lui. Il arrive souvent que les PDF s'éternisent dans les premières phases, sans jamais évoluer vers les phases 3 ou 4.

### Les besoins spécifiques des femmes déplacées de force

D'après le [Rapport sur l'inclusion financière des femmes déplacées de force](#), 48 % des personnes qui subissent un déplacement forcé transfrontalier sont des femmes et des filles. Or leurs expériences et les défis spécifiques qu'elles doivent relever pour accéder aux services financiers sont rarement pris en compte de manière adéquate. Les femmes déplacées de force sont confrontées à un enchevêtrement de problèmes, lié à leur statut de déplacée et à leur sexe, et qui contribue à leur exclusion, notamment :

- Les normes socioculturelles qui définissent les rôles, le statut juridique et les attentes par rapport à chaque sexe font obstacle à la participation économique et à l'indépendance financière des femmes.
- Les préoccupations en matière de sécurité et les risques de violence sexiste limitent la mobilité des femmes vers des points d'accès financiers tels que les agences bancaires.
- Les responsabilités familiales non rémunérées, associées à des moyens de subsistance limités, obligent de nombreuses femmes déplacées à exercer un travail informel précaire, ce qui restreint leur capacité à se constituer un dossier de crédit ou leur éligibilité pour certains produits financiers.
- Leur moindre accès à l'éducation rejailit sur leurs connaissances financières et l'acquis numérique essentiels à l'utilisation des services financiers formels et des plateformes financières numériques.

### 3. Défis pour les organisations d'inclusion financière dans l'offre de services aux PDF

**Les prestataires de services financiers (PSF)**, à savoir les banques, les coopératives d'épargne et de crédit, les institutions financières non bancaires, les ONG, les fintechs et autres, peuvent également être confrontés à des obstacles importants dans leur offre de services aux PDF.

**Le manque de compréhension des besoins et des préférences des PDF** constitue un défi majeur. Les PSF qui connaissent mal les PDF, leur activité ou l'historique de leur entreprise, ou encore leurs compétences individuelles, optent souvent pour une approche de risque marquée par la prudence, et ne font guère d'efforts pour comprendre ces nouveaux clients et s'adapter à leur situation spécifique. Elles considèrent souvent les PDF comme des clients à plus haut risque. Cette perception repose parfois sur des croyances et de fausses idées, telles que le « *risque de fuite* », à savoir que ces clients peuvent partir du jour au lendemain sans avoir remboursé leurs créances. En effet, les PDF sont souvent considérés comme plus « mobiles » qu'elles ne le sont en réalité. Il s'ensuit que les PDF sont souvent victimes de conditions onéreuses, contraintes d'accepter des services suboptimaux, voire totalement exclues des marchés financiers formels.



Les produits financiers que les PSF cherchent à créer ou à adapter aux besoins des PDF reposent souvent sur des **hypothèses simplistes et de fausses idées**, s'agissant notamment de l'homogénéité de ce groupe en réalité hétéroclite. Cette perception erronée nuit considérablement à l'efficacité d'initiatives par ailleurs bien intentionnées. Et comme les réfugiés et autres personnes déplacées résident souvent dans des zones reculées ou difficiles d'accès, même en milieu urbain, la disponibilité locale des produits et services financiers n'est en outre pas garantie.

**Des antagonismes culturels et politiques** ne font qu'exacerber les difficultés rencontrées par les réfugiés qui cherchent à s'intégrer financièrement. Les préjugés et les stéréotypes culturels peuvent engendrer des idées fausses sur les comportements et les capacités financières des personnes déplacées. La résistance politique, qu'elle prenne la forme de politiques restrictives ou de pratiques discriminatoires, peut contribuer à leur marginalisation des systèmes financiers formels. Le discours qui prévaut, selon lequel les PDF sont un fardeau pour la société, débouche sur de la **stigmatisation** et de l'hostilité de la part des **communautés d'accueil**, des acteurs politiques, voire même de la direction et du personnel des PSF.

D'un point de vue systémique, les PDF sont considérablement désavantagées du fait de **politiques, de réglementations, d'évaluations des risques et de stratégies porteuses d'exclusion**. Des obstacles intentionnels ou non intentionnels, tels que les exigences en matière de connaissance du client (KYC), excluent souvent les PDF – même celles qui ont une demande d'asile légitime – à cause d'un manque de clarté ou d'une application mal avisée des règles.

S'ajoute à cela l'absence ou l'inadéquation de **la législation et des pratiques** destinées à protéger les consommateurs de produits financiers, surtout par rapport à la confidentialité des données, ce qui expose les PDF – population déjà vulnérable – à des risques accrus, notamment en les poussant à recourir à des services financiers informels, voire prédateurs.

#### 4. Le rôle de l'inclusion financière face aux déplacements forcés

Pour être efficaces, les solutions proposées doivent être assorties **d'une identification et d'une segmentation claires des différentes catégories de PDF**, ainsi que d'une analyse approfondie de leurs besoins au cours des différentes phases de leur déplacement. Les initiatives couronnées de succès devraient idéalement intégrer les points de vue et les préférences des personnes déplacées par le biais d'approches participatives.

Toute initiative, quelle qu'elle soit, doit répondre à des défis contextuels et s'adapter aux conditions locales, à l'environnement réglementaire et au niveau de sophistication technologique. Il faut une approche globale et intégrée, qui s'attaque aux obstacles systémiques, pour obtenir un impact durable et transformateur à grande échelle. Et même lorsque des produits sont spécifiquement conçus et proposés aux PDF, il sera également utile de proposer à ces personnes les mêmes produits et services qu'aux autres clients afin de promouvoir la cohésion sociale et de renforcer le sentiment d'équité.

Dans la mesure où l'inclusion financière et les moyens de subsistance se renforcent mutuellement, les efforts déployés devraient également aller au-delà de l'offre de produits financiers pour prendre



en compte des facteurs tels que le droit au travail et les moyens de subsistance. Certes, il y a cette tendance bien connue de la numérisation, mais celle-ci n'est pas toujours réalisable ou ne convient pas forcément à tous les contextes ou à tous les groupes cibles. **Définir l'impact recherché, mesurer les résultats et aller au-delà de l'inclusion financière pour s'intéresser à la santé financière** peuvent être des composantes importantes des grands axes permettant de desservir les PDF.

### Que peuvent faire les organisations d'inclusion financière pour offrir des services aux PDF ?

Les [Lignes directrices à l'intention des prestataires de services financiers](#) destinés aux PDF et, plus particulièrement, aux réfugiés, préconisent plusieurs **étapes préparatoires** à l'inclusion des clients. Il s'agit notamment de mener des recherches pour mieux comprendre les besoins des clients potentiels, d'élaborer une stratégie claire qui passe par une **segmentation** adéquate (en fonction de la durée de la situation de déplacement forcé, du pays d'origine, de l'âge, de l'expertise en matière de genre, par exemple) et d'adapter les critères d'éligibilité et d'évaluation en conséquence.

L'évolution des besoins des PDF est parfois très similaire à celle des clients non déplacés. **Une expansion ou une adaptation des produits et services existants** (plutôt que la création de nouveaux produits et services) peut dès lors s'avérer plus appropriée dans certains cas. Cette démarche peut se traduire par diverses solutions, telles que l'adaptation des systèmes internes, l'élargissement des exigences KYC/AML, la modification de l'historique de crédit et d'autres exigences en matière de documentation de crédit, la sensibilisation et la formation du personnel, l'embauche de personnel issu des communautés de PDF, pour n'en citer que quelques-unes. Certaines adaptations de processus sont mineures et liées au produit ; d'autres, plus substantielles, nécessitent un engagement institutionnel (c'est-à-dire un leadership interne) pour leur mise en œuvre.

Outre les produits financiers traditionnels, notamment le crédit, l'épargne, les paiements/transferts et l'assurance, les prestataires peuvent envisager **des produits et services financiers** spécifiquement axés sur les besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tels que :

- des crédits transfrontaliers permettant aux réfugiés d'accéder au crédit ou à des subventions remboursables dans leur pays d'asile qu'ils rembourseront dans le pays où ils se rendent pour profiter d'opportunités d'emploi
- des distributeurs automatiques de billets (DAB) et des points de vente avec reconnaissance de l'iris pour surmonter les problèmes d'identification de l'utilisateur
- des plateformes de financement participatif (crowdfunding) pour catalyser les crédits destinés aux PDF
- des services financiers numériques qui se servent d'innovations comme la technologie blockchain pour renforcer la protection des clients et constituer un historique financier
- des plateformes conçues pour favoriser le recours à des garanties alternatives

Les services financiers sont nécessaires – mais pas suffisants – pour répondre aux besoins des clients PDF et doivent généralement s'accompagner de **services non financiers**, dont voici quelques exemples :

- Travail d'information auprès de la communauté d'accueil : les PSF peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation, la communication et la diffusion de bonnes pratiques pour lutter contre les préjugés.
- Soutien à l'information des clients PDF : ce soutien peut les aider à prendre les décisions se rapportant aussi bien aux services financiers spécifiques (disponibilité, accessibilité, prix, par exemple), qu'aux possibilités d'emploi, à la disponibilité de logements ou à leurs droits légaux.
- Accompagnement au niveau de la santé mentale : les PDF peuvent avoir besoin de cet accompagnement en raison du stress et des traumatismes liés à leur lieu d'origine ou au processus de déplacement lui-même.
- Mentorat : pour aider les réfugiées à s'orienter dans les nouveaux systèmes socio-économiques du pays d'accueil, par exemple, et pour contribuer potentiellement à la cohésion sociale et à une plus large intégration.
- Acquisition de compétences linguistiques et liées au savoir-être : au-delà de l'alphabétisation financière, les PDF n'ont généralement pas les compétences de savoir-être requises – la maîtrise de la langue locale notamment – pour interagir avec d'autres acteurs du système et déchiffrer le sens d'une communication écrite ou autre.
- Acquisition de connaissances financières : l'offre d'une formation pour acquérir ces connaissances peut valoriser l'accès aux services financiers.
- D'autres programmes de formation basés sur des outils d'apprentissage innovants, pour développer les compétences financières par exemple, surtout chez les agriculteurs, les jeunes, les femmes et les MPME.
- Services parajuridiques : s'attaquer aux nombreux obstacles juridiques qui font que les PDF n'ont pas accès à des produits et services financiers abordables.

**Les partenariats** revêtent une importance capitale dans la fourniture de services non financiers. Si les PSF peuvent assumer certaines responsabilités, d'autres partenaires peuvent s'avérer essentiels pour la recherche, l'identification et la pré-sélection des clients potentiels, l'éducation financière et d'autres services de développement commercial. Des partenaires sont en outre nécessaires pour soutenir les PDF de manière plus globale, notamment sur le plan de l'accompagnement social, linguistique et psychologique dont ces personnes peuvent avoir besoin dès le départ.

### L'importance des autres acteurs d'appui

L'inclusion financière des PDF n'est pas du seul ressort des prestataires de services financiers. Toute une série de fournisseurs d'infrastructure et de prestataires d'appui jouent également un rôle essentiel. La [feuille de route pour une inclusion financière durable et responsable des personnes déplacées de force](#) souligne l'importance d'une **infrastructure financière résiliente**, comprenant des agences bancaires, des DAB, des réseaux d'agents et de la connectivité mobile. Elle insiste sur la nécessité d'une infrastructure physique pour des transferts numériques rapides et traçables, en particulier dans les zones reculées ou les camps de réfugiés.

La disponibilité et la formation d'agents pourvus de dispositifs de point de vente adéquats, ainsi que d'une connectivité mobile et électronique continue, sont essentielles à la pertinence des **paiements numériques**. Une infrastructure de paiement interopérable et sécurisée favorise la portabilité des comptes, ce qui est particulièrement important pour les PDF. Des infrastructures et des services qui

sont malheureusement trop souvent absents dans les situations de déplacement forcé, laissant les fournisseurs financiers livrés à eux-mêmes lorsqu'ils cherchent à proposer leurs services aux PDF.

Les PDF ont en outre besoin **d'accéder à des services d'appui** qui sont souvent proposés par des intervenants de l'aide humanitaire ou du développement, mais qui restent tributaires du financement et du contexte politique. En général, la complexité de ces défis dépasse largement l'expertise des prestataires de services financiers, qui doivent dès lors conclure des **partenariats** (avec des acteurs de la société civile, des pouvoirs publics, des bailleurs de fonds, etc.) pour répondre à ces besoins.

**Les plateformes d'apprentissage entre pairs** facilitent la mutualisation des bonnes pratiques en matière d'inclusion financière des PDF, y compris du point de vue de la sensibilisation à leur **potentiel commercial** en tant que clients, ainsi que du point de vue des voies et moyens permettant de les atteindre et de les servir au mieux.

**Des réformes politiques et réglementaires** peuvent lever certains obstacles à l'inclusion financière des PDF. La simplification des normes relatives à la connaissance du client (KYC) peut rationaliser les processus et veiller à ce que les PDF puissent facilement prendre attache avec les institutions financières formelles sans devoir répondre à des exigences documentaires lourdes et inadaptées.

Enfin, **la recherche et une collecte rigoureuse de données** sont importantes pour favoriser l'inclusion financière des PDF, en démontrant notamment la viabilité économique et les avantages sociaux de leur inclusion dans le système financier formel. Cette recherche devrait non seulement combler les lacunes existantes en matière de connaissances, mais aussi servir de base à une prise de décision éclairée.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

- Les candidats éligibles sont des organisations qui travaillent dans le secteur de l'inclusion financière. Cela comprend une grande variété de prestataires de services financiers (PSF) qui fournissent directement des services financiers, mais aussi des organisations non financières qui facilitent l'accès aux services financiers, via des partenariats ou d'autres relations avec les PSF.
- Les institutions éligibles doivent être établies et actives dans un pays moins avancé, un pays à faible revenu, un pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure ou un pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure suivant la définition du Comité d'Aide au Développement (CAD) pour les bénéficiaires d'APD. Une liste des pays éligibles parmi les bénéficiaires d'APD tels que définis par le CAD peut être consultée [ici](#).
- Les candidats éligibles doivent être pleinement opérationnels depuis au moins deux ans.

- Les lauréats précédents du Prix européen de la Microfinance ne peuvent pas se présenter pour des projets ou des initiatives similaires ou identiques aux projets pour lesquels ils ont été précédemment récompensés.
- Les institutions lauréates du Prix européen de la Microfinance en 2019 ou ultérieurement ne sont pas éligibles lors de l'édition 2024.

### **Parrainage par un membre de l'e-MFP**

Tous les candidats invités à participer au Second Tour (cf. « Calendrier et procédure de traitement des candidatures ») doivent fournir une preuve écrite du soutien apporté par un membre de l'e-MFP, sous la forme d'un bref message ou d'une lettre envoyée au secrétariat de l'e-MFP. La liste des membres de l'e-MFP est disponible [ici](#).

## **DEPÔT DE CANDIDATURE**

---

Toutes les candidatures doivent être **déposées en ligne** sur le site en ligne du Prix :

<http://www.european-microfinance-award.com/>

Le concours est organisé en trois langues : **anglais, français et espagnol**.

### **Sessions d'orientation pour le dépôt d'une candidature au PEM 2024**

Trois sessions d'orientation pour le dépôt d'une candidature (une pour chacune des langues du Prix) seront organisées afin de présenter la procédure du Prix et de répondre à toutes les questions des organisations candidates.

- Session **en anglais** : 25 mars, 10h00, HEC. [S'inscrire](#)
- Session **en français** : 25 mars, 16h00, HEC. [S'inscrire](#)
- Session **en espagnol** : 3 avril, 16h00, HEC. [S'inscrire](#)

Les enregistrements des sessions seront publiés sur le site en ligne du Prix européen de la Microfinance ainsi que sur le site en ligne de l'e-MFP.

### **Contactez l'équipe du Prix européen de la Microfinance 2024**

Si vous avez une quelconque question ou avez besoin d'une quelconque assistance, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [emaward@e-mfp.eu](mailto:emaward@e-mfp.eu)

## CALENDRIER ET PROCEDURE DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

<b>LANCEMENT DU CONCOURS</b>	<b>14 MARS 2024</b>
<b>Premier tour - Date limite de dépôt des candidatures</b>	<b>15 avril 2024, 23h59 HEC</b>
<b>Communication aux candidats retenus</b>	1 <sup>e</sup> quinzaine du mois de mai
<b>Second tour - Date limite de dépôt des candidatures</b>	<b>Fin du mois de mai – début du mois de juin</b>
<b>Phase du Comité de présélection</b>	Juin - août
<b>Phase du Comité de sélection</b>	Septembre
<b>Annonce des finalistes et demi-finalistes</b>	Début octobre
<b>Phase du Grand jury</b>	Novembre
<b>Annonce du lauréat lors de la cérémonie de remise du prix</b>	14 novembre 2024

### Phase de candidature du premier tour

Il est attendu des organisations intéressées à se porter candidates qu'elles déposent, lors du premier tour, le formulaire succinct de candidature dans lequel elles décrivent le programme présenté pour l'obtention du Prix et qu'elles livrent leurs états financiers vérifiés.

La sélection en vue du second tour s'appuiera sur la vérification de l'éligibilité de la candidature et sur une première évaluation de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité du programme présenté au premier tour.

### Phase de candidature du second tour

Les candidats retenus pour le second tour seront invités à remplir le formulaire de candidature du second tour dans lequel ils auront la possibilité d'expliquer leur programme en de plus amples détails et d'annexer une documentation complémentaire.

Il est attendu de ces candidats qu'ils transmettent une lettre de soutien d'un membre de l'e-MFP. À ce stade, le secrétariat de l'e-MFP assistera ces candidats retenus pour le second tour qui n'entreprendraient pas de liens avec un membre de l'e-MFP à entrer en contact avec un de ces membres.

### Phase du Comité de présélection

Les candidats seront évalués par le comité de présélection sur la base de la pertinence et de la capacité effective du programme présenté à traiter de l'objectif spécifique du Prix ; ils seront également jugés sur leurs performances financières et sur la qualité, clarté et transparence du dossier de candidature.

### Phase du Comité de sélection

Le comité de sélection évaluera les candidatures présélectionnées afin de retenir 7 à 10 demi-finalistes, parmi lesquels 3 finalistes seront choisis.

### Phase du Grand jury

Un grand jury désigne le lauréat parmi les 3 finalistes.

### Annonce du lauréat

Le lauréat est annoncé lors de la cérémonie de remise du Prix, le 14 novembre 2024. La cérémonie se tient durant la Semaine européenne de la Microfinance, du 13 au 15 novembre 2024. Par le passé, le Prix a été remis par S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et par le Ministre luxembourgeois de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire.

### Rapport de suivi du lauréat

Le lauréat du Prix sera invité à présenter un rapport de suivi, au plus tard le 31 janvier 2026, dans lequel il décrira comment les fonds remportés ont été utilisés.

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Durant les deux tours, il se peut que les candidats soient contactés et invités à fournir des informations complémentaires, au cas par cas et en fonction des nécessités.

Toutes les informations fournies durant la procédure de candidature seront traitées avec confidentialité et leur usage est limité aux fins du concours.

Les organisateurs sont au regret d'annoncer qu'ils ne diffuseront aucune information concernant l'évaluation en cours des candidatures.

La décision des juges est définitive et sans appel. Ni les juges ni les organisateurs n'entretiendront la moindre correspondance concernant la décision.

Les trois finalistes seront invités à assister à la cérémonie de remise du Prix et s'engagent à assurer la présence d'un représentant de la direction générale de l'organisation candidate lors de ladite cérémonie. Le cas échéant, les frais de déplacement seront couverts par les organisateurs du Prix.

## RÉTOMBÉES DU PRIX

---

### LAURÉAT

- 100 000 € (cent mille euros)
- Diplôme
- Petite vidéo mettant en valeur le programme ; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs<sup>1</sup>, sera diffusée lors de la cérémonie de remise du Prix et consultable en ligne par la suite
- Deux communiqués de presse (septembre et novembre), diffusés dans le monde entier
- Couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance
- Participation à la cérémonie de remise du Prix ; les frais de voyage et d'hébergement étant pris en charge par les organisateurs, le cas échéant.
- Inscription offerte pour deux personnes à la Semaine européenne de la Microfinance, l'un des événements incontournables du calendrier de l'inclusion financière
- Présentation du programme dans diverses communications et dans la publication issue du Prix

### FINALISTES

- 10 000 € (dix mille euros)
- Attestation de finaliste
- Petite vidéo mettant en valeur leur programme ; cette vidéo, produite aux frais des organisateurs<sup>2</sup>, sera diffusée lors de la cérémonie de remise du Prix et consultable en ligne par la suite
- Communiqué de presse (septembre), diffusé dans le monde entier
- Couverture médiatique par les partenaires des organisateurs de même que par les media couvrant la cérémonie et la Semaine européenne de la Microfinance
- Participation à la cérémonie de remise du Prix ; les frais de voyage et d'hébergement étant pris en charge par les organisateurs, le cas échéant.
- Inscription offerte pour deux personnes à la Semaine européenne de la Microfinance, l'un des événements incontournables du calendrier de l'inclusion financière
- Présentation du programme dans diverses communications et dans la publication issue du Prix

### DEMI-FINALISTES

- Attestation de demi-finaliste (en version électronique)
- Communiqué de presse (septembre), diffusé dans le monde entier
- Présentation du programme dans la publication issue du Prix

**Tous les candidats participant au second tour recevront une attestation de participation.**

---

<sup>1</sup> Note : Cette petite vidéo est réalisée indépendamment par les organisateurs ; les candidats consentent à y voir figurer leur organisation et leur programme.

<sup>2</sup> Ibid.



## A PROPOS DU PRIX EUROPÉEN DE LA MICROFINANCE

---

Doté d'une enveloppe de 100 000€ pour le gagnant et de 10 000€ pour les finalistes, le Prix européen de la Microfinance est une prestigieuse récompense annuelle briguée par ces organismes actifs dans la prestation de services financiers des quatre coins du monde qui pratiquent l'innovation dans un domaine spécifique de l'inclusion financière. Ce prix poursuit deux objectifs parallèles : récompenser l'excellence et répertorier et diffuser les pratiques les plus pertinentes en vue d'une application par d'autres.

Lancé en octobre 2005 par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes, Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire, le concours est organisé conjointement par le ministère, la Plateforme européenne de la Microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg (InFiNe.lu), en coopération avec la Banque européenne d'Investissement.

Le Prix est remis lors d'une cérémonie à laquelle S.A.R. la Grande-Duchesse de Luxembourg et le Ministre luxembourgeois de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire ont assisté par le passé. La cérémonie se tient durant la Semaine européenne de la Microfinance.

### Editions précédentes et lauréats

**2023, La Finance Inclusive pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition** - *Yikri* (Burkina Faso), pour ses produits financiers et ses services de soutien spécifiquement conçus pour les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, les personnes déplacées de force, les petits exploitants ruraux et les jeunes.

**2022, L'inclusion financière au service des Femmes** - *Banco FIE* (Bolivia), pour son approche holistique de l'inclusion financière des femmes, notamment via son programme *Marca Magenta* visant à promouvoir le développement professionnel des femmes au sein de l'organisation.

**2021, Financements et soins de santé inclusifs** - *Fonkoze* (Haïti), pour son initiative Boutik Santé visant à former des clients en tant qu'Entrepreneurs de Santé Communautaires pour effectuer des dépistages sanitaires de base, offrir des séances d'éducation sanitaire et fournir des produits de santé.

**2020, Encourager une épargne efficace et inclusive** - *Muktinath Bikas Bank* (Népal), pour son modèle adapté d'épargne collective et solidaire, de proximité, incluant des produits d'épargne retraite et d'assurance dédiés, ainsi qu'une éducation financière approfondie.

**2019, Renforcer la résilience au changement climatique** - *APA Insurance* (Kenya), pour son assurance-bétail indicelle (IBLI) et son assurance liée à un indice de rendement local, toutes deux destinées aux petits agriculteurs et gardiens de troupeaux.

**2018, Inclusion financière par la technologie** - *Advans Côte d'Ivoire* (Côte d'Ivoire), pour ses solutions numériques de paiement et d'épargne proposées aux coopératives et aux planteurs de cacao et ses petits prêts scolaires numériques octroyés aux paysans.

**2017, Microfinance au service du logement** - *Cooperativa Tosepantomín* (Mexique), pour son programme global de logement au service des communautés rurales et sa promotion de la responsabilité environnementale.

**2016, Microfinance et accès à l'enseignement** - *Kashf Foundation* (Pakistan), pour son programme au service des écoles privées à moindre coût.

**2015, Microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles** - *Crédit Rural de Guinée S.A* (Guinée), pour sa réaction novatrice lors de l'épidémie de fièvre Ébola en Guinée.

**2014, Microfinance et environnement** - *Kompanion* (Kirghizstan), pour son initiative de formation en gestion des pâturages.

**2012, Microfinance pour la sécurité alimentaire** - *ASKI* (Philippines), pour ses services aux petits agriculteurs et son appui au rapprochement effectif entre les marchés et les entreprises privées.

**2010, Financement des filières de production** - *Harbu* (Éthiopie) pour son initiative de financement de la filière du soja.

**2008, Microfinance socialement responsable** - *Buusaa Gonofaa* (Éthiopie) pour l'élaboration de son système d'évaluation des usagers.

**2006, Innovation et couverture** - *The Zakoura Foundation* (Maroc) pour son programme de tourisme rural.